



Comité d'Etablissement Nord Pas de Calais

Réunion extraordinaire de juin 2007

Bilans des Comité d'Hygiène Sécurité Conditions de Travail et de la Médecine du Travail

Forte inquiétude sur l'évolution de la Médecine à la SNCF

Quelques constats :

- Diminution d'environ 50% pour la médecine de soins consécutive au choix du médecin référant. Mais aussi difficulté de trouver de nouveaux médecins du travail.
- Les restructurations et leur cortège de suppressions d'emploi provoquent la fermeture de cabinets médicaux et éloignent les cheminots de leur service médical.

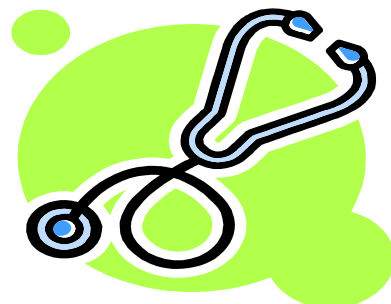


- Manque d'investissement « La SNCF ferme le service de radiologie de Lille au lieu de le moderniser avec l'apport du numérique ! »
- Manque de temps pour que les médecins du travail assurent l'étude des postes de travail (d'ailleurs leur temps de déplacement, comme les membres des CHSCT, devrait être hors crédit d'heure)
- *La direction n'associe pas l'ensemble des « préventeurs » que sont les membres des CHSCT et les médecins du travail pour conduire des actions de prévention et améliorer la santé au travail et les conditions de travail !*

La CGT demande qu'un calendrier soit établi pour assurer la participation du médecin du travail aux réunions du CHSCT (temps hors crédit d'heure tiers temps qui ne doit servir qu'à l'étude des postes de travail).

Pour garantir et de développer la médecine à la SNCF par rapport aux spécificités techniques et réglementaires des métiers vis-à-vis de la sécurité, **la CGT revendique :**

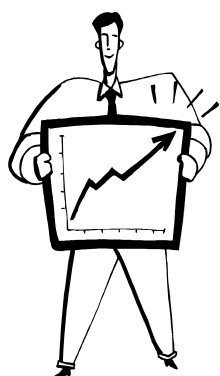
- Une véritable politique de santé basée sur la prévention.
- Le maintien et le développement de tous les cabinets médicaux.
- L'accès au cabinet médical pour les actifs sur le temps de travail ainsi que pour les retraités et les ayants droits.
- La complémentarité dans l'entreprise entre la médecine de soins, la médecine du travail puis l'aptitude au travail.
- Une direction générale de la santé, composée de professionnels de la santé et des organisations syndicales, mise en place en toute indépendance de la SNCF.



Bilan 2006 des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Détérioration des conditions de travail et de la santé, intensification du travail, management agressif pour la culture de résultat, aménagement des postes presque inexistant, comme le reclassement pour cause de restructurations incessantes, augmentation de l'absentéisme de longue durée (attente de la dernière limite pour se soigner par crainte d'être montré du doigt et de perdre du revenu du fait de l'individualisation de plus en plus importante de la rémunération), ce constat est partagé avec des médecins du travail.

Un Bilan lourd !



Les objectifs purement économique de la SNCF se paye « chers et cash » sur la santé des cheminots. La souffrance au travail est bien réelle aujourd'hui dans de nombreux chantiers de notre entreprise.

Pour la SNCF dicit le Directeur de région : « le coût ne doit pas être le seul élément à prendre en compte ».

Pour la CGT : « le coût ne doit pas être un élément à prendre en compte pour la prévention de la santé. »



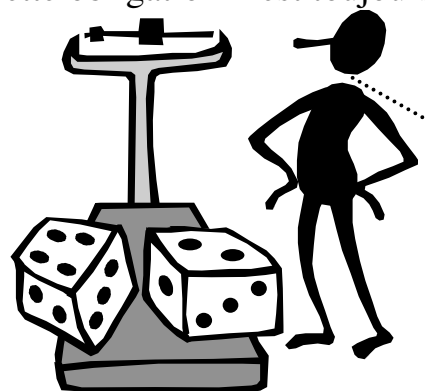
La santé n'est pas à vendre et n'a pas de prix.

Responsable vous dites !

Document Unique d'Évaluation des Risques

Depuis le 8 novembre 2003, le Document Unique d'Évaluation des Risques doit être mis en place par la SNCF, après plusieurs dérogations de l'inspection du travail, cette obligation n'est toujours pas respectée ! La Direction reconnaît être en faute.

Alors, la SNCF serait-elle au dessus des lois ?



Reconnaître que la loi n'est pas respectée c'est bien !

La respecter ça serait mieux !

Prérogative des CHSCT



L'Enquête du CHSCT, après un Accident du Travail grave ou qui aurait pu l'être, une Maladie Professionnelle, est un droit.

La direction Régionale confirme ce droit.
Pourquoi, alors les présidents des CHSCT s'y refusent ?

Cheminotes, Cheminots, avisez un membre du CHSCT dans de tels cas.

Mandatés CHSCT : faites respecter vos droits !

Boire ou conduire, il faut choisir Il est vrai que les conséquences derrière un bureau de Direction ou aux manettes d'une Loco ne sont pas les mêmes ! Remarque révélatrice de l'état d'esprit qui règne dans les Etablissements où les programmes de prévention reprennent souvent la thématique du risque alcool ou des produits psycho actifs !



Pour la CGT, pas question d'ignorer ces problématiques, mais lorsqu'elles figurent **seules** dans le plan de prévention, tout laisse à craindre des prétentions de la direction sur ces sujets.



La CGT a proposé qu'un point d'avancement du bilan CHSCT pour l'année 2007 et les années suivantes, avec l'inscription à l'ordre du jour de ce point, soit présenté et commenté lors de chaque réunion du CHSCT, pour suivre l'état d'avancement de la prévention.

Cette demande sera-t-elle prise en compte par la direction ?

« Il existe beaucoup de souffrance au travail mais la question posée est : où se situe la frontière entre souffrance au travail et harcèlement ? » (Dixit le Médecin de région)

Harcèlement

Vous êtes confrontés à une telle situation ou vous en avez connaissance :

- Ne pas rester isoler.
- Contacter un membre du CHSCT, un délégué du personnel ou un militant de l'organisation syndicale CGT.



La souffrance au travail ça existe aussi à la SNCF.

Elle est la conséquence des restructurations et des réorganisations subies par les cheminotes et les cheminots.

26 restructurations et réorganisations depuis le début 2006 sur la région

Ce sont des centaines de postes supprimés, des cheminotes, des cheminots et leur famille qui sont déplacés et qui en vivent tous les inconvénients, notamment l'incertitude du lendemain, l'abandon à lui-même, l'isolement ...

L'humain et le social existe-t-il encore ?

Sur proposition de la CGT, une étude sur cette souffrance au travail a été votée à l'unanimité par les élus du comité d'établissement et confiée au cabinet d'experts EMERGENCES.

Notez que le Directeur de région ne s'est pas associé à ce vote.

Encore un signe révélateur de l'état d'esprit de la SNCF et de ses représentants hiérarchiques !



Le mandaté CHSCT n'est ni un empêcheur de tourner en rond, ni un mal nécessaire comme certains se plaisent à le dire !

La SNCF et leurs représentants doivent les considérer comme de véritables partenaires et il est de leur devoir de rétablir partout et rapidement un dialogue constructif dans chaque CHSCT.

Les propositions des mandatés CHSCT ne sont que très rarement prises en compte par les Présidents de CHSCT et souvent aucun motif n'est donné pour justifier ce refus (il n'est pas inutile de rappeler que le « coût » ne constitue pas un motif réel et sérieux).

Cette situation est à même de constituer un délit d'entrave au fonctionnement régulier du CHSCT.

Un bilan de l'Hygiène, de la Sécurité et des Conditions de Travail à marquer au rouge.

L'entreprise restructure, organise la concurrence en interne et en externe, casse l'outil de production, pour être toujours plus productif économiquement en laissant de côté le social et les conditions de travail.

Incontestablement, il faut changer cette donne. Le mécontentement est grandissant.

Avec la CGT, organisez vous, exprimez-vous !